

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1390 Subvention (1.500 euros) à l'association Seizièm'Art (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Seizièm'Art (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 16e arrondissement, à l'association Seizièm'Art dont le siège social est situé à la Maison des associations, 16 avenue René Boylesve 75016 Paris, au titre de ses activités en 2014. 2014_05239. SIMPA : 19269.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.